

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 13 (1933)
Heft: 10

Artikel: Déjeuner de la Chambre de commerce Suisse en France : du 16 novembre 1933
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

DÉJEUNER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

du 16 Novembre 1933

Le manque de place nous avait empêchés de publier en entier dans le dernier numéro de la *Revue Economique Franco-Suisse* le discours prononcé par M. Gustave Brandt, Président de la « Commission des Douanes » de la Chambre de Commerce suisse en France, lors du second déjeuner semestriel de cet organisme. Nous complétons donc ci-après cette publication et profitons de cette occasion pour signaler les échos de ce discours aussi bien dans différents journaux français que dans la presse suisse :

Le Temps, entre autres, a reproduit dans ses colonnes une note résumant les idées émises par M. Brandt; un compte rendu de cette manifestation a également été reproduit par d'autres journaux parisiens et provinciaux, mais il ne nous est malheureusement pas possible de les énumérer tous ici.

Au nombre des cent cinquante convives de ce déjeuner figuraient les correspondants à Paris des principaux journaux suisses : MM. Belart (*Tages*

Anzeiger, de Zurich, *Vaterland*, de Lucerne, *Aargauer Tagblatt*, d'Aarau); Cosandey (*Revue Suisse*, de Paris); Morf (*Basler Nachrichten*, de Bâle); Muller (*Neue Zürcher Zeitung*, de Zurich), de Rameru (*Journal de Genève et Gazette de Lausanne*); de Salis (*Der Bund*, de Berne) et Vaucher (*L'Express*, de Neuchâtel). Ils ont bien voulu rendre également compte de l'exposé de M. Brandt en des articles qui ont spécialement retenu l'attention des milieux commerçants et industriels suisses, particulièrement préoccupés de l'avenir des relations franco-suisses. Nous les remercions chaleureusement d'avoir rappelé à ce propos les efforts de la Chambre de Commerce suisse en France en vue de sauvegarder cette entente économique franco-suisse, si utile et nécessaire à l'un et l'autre pays.

Nos remerciements s'adressent également aux nombreux autres journaux qui en français, en allemand, en italien ont signalé — en France et en Suisse — l'activité déployée actuellement par la Chambre de Commerce suisse en France.

Discours de M. Gustave BRANDT

Président de la « Commission des Douanes »

(suite et fin)

Nous devons donc souhaiter que le régime du contingentement, sur les inconvenients duquel il est inutile de revenir, soit aboli entre la France et la Suisse. Si, cependant, il devait être momentanément maintenu pour certaines des importations de Suisse, n'est-il pas logique de demander que ces contingentements soient largement augmentés vis-à-vis de la Suisse, eu égard aux importations françaises sur le sol helvétique, et par rapport aux pays qui ne sont pas d'aussi bons clients que la France?

Au sujet de cette question de contingentement, revenant de Suisse, j'ai pu constater à quel point on avait été ému d'apprendre que la France paraissait être résolue à aggraver les restrictions concernant l'entrée des produits agricoles, comme cela ressort du projet de décret relatif à la mise en adjudication des licences d'importation.

En tous cas, qu'il s'agisse de droits de douane ou de contingentement, l'industrie et le commerce ont besoin, dans les conditions actuelles, de sécurité et de stabilité. Comment, en effet, un fabricant de locomotives, par exemple, peut-il prendre une commande dont l'exécution demandera plusieurs mois, s'il ne sait pas à l'avance le montant des droits qu'il aura à payer, et s'il n'est pas assuré que ses livraisons trouveront place dans le contingentement?

Je crois donc pouvoir émettre le vœu, au nom de tous les exportateurs suisses, que le prochain

accord amène non seulement une réduction des droits d'entrée des produits suisses en France et une amélioration du régime de contingentement, mais fournissent aussi des garanties quant à la durée des conditions nouvelles qui seraient ainsi instaurées.

La crise économique actuelle est la conséquence de l'état de déséquilibre dans lequel l'économie mondiale a été mise. Pour en sortir, nous avons besoin de retrouver un équilibre. La dénonciation du traité de commerce franco-suisse crée un nouvel élément d'insécurité, puisque nous voici à la veille de son expiration, sans que personne puisse exactement prévoir quel sera le régime nouveau qui interviendra.

Quelle que soit la célérité mise par les administrations des deux pays, il paraît dans tous les cas impossible que les pourparlers qui doivent commencer lundi, aboutissent avant la fin du mois, voire même avant la fin de l'année; on sera donc appelé à renouveler, purement et simplement, la convention actuelle pour une période de quelques mois.

Les négociations seront conduites, du côté suisse, par M. le Ministre Stucki, et tous ceux qui ont l'honneur d'approcher notre éminent compatriote, savent que nous pouvons lui faire pleine confiance pour la défense des intérêts de l'économie suisse. M. Stucki s'est acquis, dans les